



## Compte rendu de la F3SCTD des Hautes-Pyrénées du 17 juin 2025

### Présents :

Administration : M. Bernard (Secrétaire Général), Mme LEON (DRH adjointe)

Conseillers de prévention : M. DARRE, Mme AUDEVARD

Représentants des personnels : Christelle BRANDAN et Lucie PONTIE pour la FNEC FP-FO, FSU (4), SGEN CFDT (4), UNSA (2), CGT (1)

Déclarations des organisations syndicales : FSU, UNSA, FNEC FP FO et SGEN CFDT

### Réponse du SG

Lors de la réunion de formation des personnels de direction, un rappel règlementaire concernant les RSST et DUER (entre autres) a été fait. Un rappel sera fait.

CGT : lors de la pré-rentree : demander aux chefs d'établissement la présentation des AP (assistants de prévention) et des dispositifs de santé au travail (RSST, DUER...)

SG : un travail est mené sur l'amélioration de la sécurité des élèves et des personnels face au drame de la semaine dernière et aux intrusions qui sont survenus dans notre département. La DASEN a immédiatement envoyé un rappel sur la conduite à tenir dans ce cas. Concernant l'organisation des fêtes de fin d'année par les parents d'élèves, la DASEN souhaite que les équipes réfléchissent en conseil d'école sur le bien-fondé de maintenir ces fêtes au regard des possibilités d'assurer une sécurité suffisante.

A la rentrée scolaire 2025 : formations à la gestion de crise avec intervention de l'équipe mobile de sécurité pour les directeurs du 65 (les chefs d'établissement en ont déjà bénéficié). Les modalités ne sont pas encore fixées. La formation ne garantira pas qu'il n'y ait pas d'incidents, mais contribuera à améliorer la gestion de ces situations. Le partenariat avec les forces de l'ordre sur le territoire est efficace et rapide.

SGEN : est-ce qu'il y aura un recensement concernant la sécurité des écoles ? Un diagnostic de sécurité mis en œuvre par l'EMS a déjà débuté. Un planning est déjà prévu pour 15 écoles.

L'IA est dans une logique de transparence donc les analyses des difficultés seront transmises aux écoles.

SGEN : demande un rappel que les documents obligatoires (sécurité incendie, DTA) doivent être transmis aux écoles. Le SG doit discuter avec la DASEN, car cela relève des obligations des collectivités.

Le SG informe que la DASEN est préoccupée par 2 demandes d'ouvertures d'établissements privés hors contrat dans le 65. Le Recteur a envoyé un courrier au maire de Lannemezan pour lui proposer de l'accompagner dans l'analyse de la sécurité du nouvel établissement, le préfet est saisi par la DASEN pour assurer la vigilance par rapport à cet établissement.

Le SG indique aussi que l'académie a engagé un travail sur les établissements sous contrat qui doivent respecter les valeurs de la république (cf. Brisons le silence). Retour du privé et instruction dans la famille vers l'école publique.

CGT : concernant le DTA, on souhaiterait qu'il y ait un engagement de l'institution de solliciter les collectivités territoriales pour la transmission des DTA aux écoles.

**Analyse FO** : Malgré plusieurs déclarations liminaires qui font état d'une école inclusive compliquée dans son application sur le terrain, le SG a préféré nous parler d'établissements hors contrat qui n'ont pas encore vu le jour.

### **Adoption du PV du 19/05/2025 :**

**Le PV est adopté à l'unanimité.**

La date de la visite de restitution à l'école Henri IV est fixée.

### **Bilan des actions en Santé et Sécurité au Travail :**

Ce bilan va être présenté le 3 juillet en F3SCT Académique.

Voir document

Le SG rappelle que son arrivée tardive ne lui a pas permis d'assurer un suivi des préconisations. Il s'engage à alimenter en réponses plus régulièrement les avis de la FS.

Les avis et réponses de l'administration seront publiés sur le site.

La FS n'a pas été destinataire du rapport de l'ISST concernant une visite à Argeles : les CPD vont l'envoyer.

Accidents du travail (accident de service) et maladies professionnelles : le département est en attente des éléments du service du Rectorat.

### **Compte rendu du GT RSST du 27 mai 2025 :**

*Cf. document en annexe*

*La majorité des mentions viennent du 1<sup>er</sup> degré, en majorité il s'agit des RPS (risques psycho-sociaux), dont la moitié sont liés aux élèves en difficulté à expression comportementale.*

*36 situations sont signalées depuis la rentrée, dont certaines perdurent.*

La FS demande que le chef de service accompagne les agents pour les informer des démarches de déclaration d'accident de service.

Par rapport à la responsabilité de l'agent quand l'élève se met en danger : la FS demande l'intervention du supérieur (chef de service, IEN)

Alerte concernant des propos suicidaires : dès que la FS alerte, on saisit le médecin du travail, et au niveau académique, il doit y avoir un rappel aux chefs de service qu'ils doivent saisir la médecine du travail.

La FS, depuis plusieurs CSA, a proposé un questionnaire RPS : la DASEN a eu un accueil favorable au niveau de l'académie, donc le SG va relancer.

### **Avis de la FS soumis au vote :**

*Cf. document en annexe*

**Les avis sont adoptés à l'unanimité.**

### **Bilan AS Personnels :**

Assistante sociale des personnels : Ericka Carrère Castagnet

*Cf. document en annexe*

Une nouvelle circulaire qui date de 2021 recadre les missions de service social.

Analyse de l'AS par rapport à ses entretiens avec les agents : il existe des dispositifs mais parfois ils ne sont pas adaptés à la réalité de chaque agent.

Toutes les AS des personnels de tous les départements de l'académie font remonter des problématiques communes. Les problématiques sont identiques dans tous les départements.

### **Bilan DRH Proximité :**

La DRH de proximité présentera son bilan en fin d'année civile

### **Bilan APC :**

*Cf. document en annexe*

Le bilan est présenté par Isabelle Boisseau CPC TVAM.

Les APC exercent principalement des missions d'accompagnement des directeurs. Qu'en est-il des autres agents ?

**Vote des lieux de visite et calendrier de fonctionnement 2025 – 2026 :**

Les lieux de visite et le calendrier sont adoptés à l'unanimité.

**Questions diverses :**

Les décharges liées à la F3SCT arrivent trop tardivement pour l'organisation du service. Le SG s'engage à les fournir dès qu'il a accès à ces informations.